



Association Sportive et Culturelle de Saint André de Seignanx

Compte rendu de la réunion du CA du 21 mars 2019

19h, à la salle informatique et photo.

Étaient Présents: Roland LAFORCADE, Jean-Jacques LAIGLESIA, Marie-Pierre DESCAZEAUX, Jean-Claude LABROUCHE

Absent : Pascal LANNEBERE

Au cours de la réunion, ont été abordés les sujets suivants :

Reprise de l'activité marche au sein de l'ASC

- *le CA de l'ASC a accueilli Beñat ERRECALDE, adhérent de l'ASC et spécialiste de randonnée, qui se porte volontaire pour animer la section marche au sein de l'ASC.*
- *Ses propositions sont les suivantes :*
 - o *Les randonnées se feront sous forme de balades en terrain facile ou de faible dénivelé à une allure raisonnable de 3 à 4 km/h sur des sentiers balisés du sud des Landes ou des Pyrénées Atlantiques.*
 - o *L'itinéraire, choisi sur cartoguide ou carte IGN, pourra se dérouler sur la journée et sera distant de Saint André d'un maximum de 50 kms. Départ au parking du mur à gauche et covoiturage pour les parcours les plus lointains.*
 - o *L'activité commencera au début du mois de mai 2019. 3 sorties par mois sont envisagées suivant météo. Le jour choisi est le mardi.*
 - o *Les adhérents de l'ASC seront prévenus du début de l'activité par mail et message sur le blog de l'association. Ils devront s'inscrire l'avant veille du jour de la randonnée. Il est rappelé qu'une tenue adaptée à l'activité est obligatoire.*
- *Les membres du CA ont noté et approuvé ces propositions. En complément, ils prévoient l'inscription et la description de l'activité dans le règlement intérieur de l'ASC, ainsi que l'achat d'une trousse de premier secours nécessaire à la pratique de la randonnée.*

Après ces échanges fructueux, les membres du CA ont chaleureusement remercié Beñat qui a quitté la réunion.

Bilan adhésions et budget

- *A ce jour, l'ASC compte 64 adhérents. Une relance pour certaines activités est envisagée.*
- *Actuellement, la situation d'exercice est de 1530,57€. En fin de saison (30 juillet 2019), l'estimation est de 233,57€, après règlement des restants dus, versement de la subvention communale et produit de la vente du vidéo projecteur à la municipalité.*

Changement d'assurance

- *Pour les raisons évoquées lors de la réunion du 24 janvier 2019, le bureau a contacté la MAIF. Cette assurance a répondu favorablement à notre demande. En conséquence, l'adhésion à la MACIF a été résiliée (par la MAIF) et notre adhésion à la nouvelle assurance prendra effet au 1^{er} avril 2019.*
- *Les nouveaux tarifs :*
 - o *246,34€ pour la période du 01/04/2019 au 31/12/2019*

- 326,93€ cotisation annuelle
- 5,00€ de droits d'adhésion

Demande de remboursement

- Suite à des problèmes de santé (présentation d'un certificat médical), une adhérente de la section gymnastique pour adultes demande un remboursement de sa cotisation.
- Le CA propose soit de rembourser une partie de la participation à l'activité au prorata des séances non effectuées à l'exclusion de la partie adhésion et assurance de la cotisation, soit de proposer un avoir, pour la même somme, à valoir pour une éventuelle réinscription à la prochaine saison.

Tarifs 2019-2020

- l'étude de ces tarifs est reportée à la prochaine réunion.

Nom du boulodrome

- Suite à la rencontre des membres du bureau et des adjoints municipaux en charge de la voirie et de l'environnement, il a été décidé que l'ASC réglera le montant de la nouvelle plaque apposée devant le boulodrome et que la municipalité s'occupera de sa commande et de sa mise en place.
- Le règlement a été effectué, nous sommes en attente de la réalisation du reste de la demande. Par contre, pas de réponse quant à la demande de l'organisation d'une petite cérémonie à l'occasion de la pose de cette plaque commémorative.

Les conventions entre l'ASC et les animateurs des activités

- La mise en forme de ces conventions est à préparer pour les prochaines réunions.

La prochaine réunion est envisagée pour le jeudi 4 avril 2019.

Fin de la séance à 21h.